



**PROSTITUTION MASQUEE EN MILIEU URBAIN : APPROCHE
JURIDIQUE ET SOCIOLOGIQUE
« Cas de la Commune de Matadi »**

Par :

MAFWILA VUTUDI Hervé et

KINKELA NSABI Michel

Assistants à l'Institut Supérieur de Commerce de Matadi

Résumé

La prostitution en soi n'est pas une infraction donc, juridiquement pas interdite.

Ce qui n'empêche le commun des mortels de la réprimer moralement.

Les prostituées, paraissent donc, aux yeux des hommes et des autres femmes, comme des femmes dévergondées, s'exposant suite à la pauvreté qui les rongent.

Au vu des désagréments causés par cette activité, les potentiels clients se gênent d'aborder ces femmes dans les lieux connus où elles prestent.

Ayant compris la réticence des hommes suite aux infractions et aux humiliations qui entourent l'exercice de cette profession, certaines filles, venant des anciennes familles nanties, ou même pas, ont développé une nouvelle manière de se livrer à la prostitution, c'est celle qu'on entend par « **prostitution masquée** ».

Elles ont développé une nouvelle manière d'attirer leurs cibles, de se comporter envers eux et d'organiser leur rendez-vous, en gardant à la fois leur réputation et celle de leurs familles aux yeux des autres et des leurs partenaires.

Introduction

Le phénomène « prostitution » en général, est depuis des siècles un phénomène universel. On le trouve dans tous les continents et à l'intérieur de ceux-ci, dans beaucoup de milieux sous des formes diverses, avec les causes et les manifestations différentes.

En effet, la destruction des infrastructures socio-économiques de base suite aux pillages connus par le pays en 1991 et en 1993, a conduit au chômage de la population et à la misère indescriptible des familles, et des personnes vulnérables au pays.

Actuellement, dans certaines communes de la ville de Matadi, suite au phénomène de la crise socio-économique et du commerce de sexe qui devient de plus en plus récurrent pour la survie de certaines catégories de personnes en milieu urbain. Certaines dames dont l'âge varie de 18 à 40 et voire même plus, font le commerce de sexe de manière ouverte ou masquée pour répondre à leurs difficultés tant matérielles, financières et autres en vue de survivre, c'est également le cas de la commune urbaine de Matadi..

Au regard de cette situation dramatique, nos préoccupations s'articulent dans cet article autour des questions ci-après :

- Pourquoi les jeunes filles de la commune de Matadi se livrent-elles à la prostitution en général et à celle masquée en particulier ?
- Quels sont les contours sociojuridiques de cette pratique par la jeune fille ?
- Que faire pour éradiquer ce phénomène qui constitue une antivaleur à la société matadienne ?

Aux questions soulevées, notre hypothèse est que les jeunes filles de cette commune se lancent à la prostitution, à notre avis, suite à la recherche du lucre, de la survie et pour répondre à leurs multiples besoins.

Ensuite, celles qui se livrent à la prostitution masquée le font en vue de sauvegarder la réputation familiale et surtout en face de la réticence des potentiels partenaires envers des filles prostituées.

En outre, la prostitution, acte non criminel, mérite d'être scrutée juridiquement suite à son aspect criminogène.

Enfin, pour éradiquer ce fléau, il serait nécessaire de sensibiliser des acteurs sur la notion de la protection, de la méfiance en vue notamment de garder leurs dignités.

En menant cette étude, notre objectif est de démontrer l'impact négatif de ce phénomène sur la prostituée elle-même, ses éventuels partenaires et son entourage, ainsi que le caractère criminogène intrinsèque à cette activité. En outre, de proposer des solutions durables pour éradiquer ce fléau qui dérange la vie des jeunes filles de Matadi.

Outre l'introduction et la conclusion, cette étude porte sur trois points : le premier aborde la définition des concepts de base et connexe de l'étude, tandis que le second s'articule autour du cadre de l'étude et le dernier point traite de quelques théories de la prostitution en général et de la prostitution masquée chez les jeunes de la commune de Matadi.

I. Définition des concepts de base et connexes de l'étude.

Une exigence scientifique veut que dans une recherche scientifique, les concepts soient définis avec une clarté suffisante.

Quand un concept fondamental manque de netteté dans ses définitions, des situations étrangères peuvent survenir ⁽¹⁾.

Pour permettre à nos lecteurs de porter le même langage avec nous, nous avons défini des concepts suivants : prostitution, prostitution masquée et milieu urbain.

1. I.1. La prostitution.

Pour Nzilambi, « la prostituée se définit par son comportement. Il s'agit de toutes femmes qui s'offrent sexuellement à quiconque moyennant rétribution matérielle ».

Dans cette définition, il se dégage deux aspects importants de la prostitution, à savoir la multiplicité des partenaires sexuels et le monnayage des rapports sexuels pour la subsistance ⁽²⁾.

Du fait que l'attention sur le phénomène ne soit portée généralement que sur les femmes, plusieurs définitions du terme de base sur la conduite de celle-ci.

C'est ainsi que nous évoquons :

- selon J.G. MANCINI, la prostitution est définie comme « le fait pour une femme de pratiquer librement et sans contrainte, contre rétribution,

¹ DINDE G., *La grammaire, un recueil des textes*, Grameen trust, Bangladesh, 1998, p.44.

² NZILAMBI, E., *Profil des prostituées de Kinshasa*, Ed. St. Paul, Kinshasa, p.5.

les rapports ou les relations sexuelles habituelles, constantes et répétées avec tout venant et à la première réquisition, sans choisir ou refuser son partenaire. Son objet essentiel étant le gain et non le plaisir ⁽³⁾.

- Quant à Helmut Schetsky, la prostitution doit être considérée comme le fait qu'une femme s'offre officiellement, soit officieusement à un grand nombre d'hommes indistinctement et sans qu'il y ait un choix de sa part et moyennant rétribution ⁽⁴⁾.

Partant de ces définitions, c'est la rétribution de l'acte sexuel qui est plus visée par la femme en vue de répondre à un certain programme élaboré à l'avance et nécessitant les finances et non le rapport sexuel lui-même, c'est-à-dire en tirer le plaisir. C'est donc le monnayage de l'acte, l'absence de plaisir ainsi que la multiplicité des partenaires qui confèrent le caractère de prostitution au comportement sexuel dévié d'une femme.

2. I.2. La prostitution masquée

Quant à la prostitution masquée, nous pouvons la définir comme un acte par lequel une personne féminine consent à des rapports sexuels motivée par un intérêt pécuniaire et qui le fait de manière dissimulée ou dérobée à la vue.

Ces personnes féminines restent dans leurs foyers ou toits parentaux et exercent leur activité du commerce charnel par un arrangement discret avec leurs clients. Elles sont nommées dans le langage courant « *Bana ya ndaku* »

Dans notre travail, ce sont plus des filles qui s'habillent bien sans exposer leurs corps, qui ne rodent pas la nuit dans les rues connues et fréquentées par les prostituées à des heures tardives, elles sont plongées dans un profond sommeil chez eux à la maison, mais ayant comme copains près de cinq hommes ou plus même, et ne sachant pas elles-mêmes qu'elles sont des prostituées.

3. I.3. Milieu urbain

Comme tout autre concept en sciences, le concept « milieu urbain » a reçu des auteurs plusieurs définitions. L'une d'elles est celle proposée par les Nations Unies qui entendent par ce concept, « tout centre d'au moins 20.000 habitants s'adonnant principalement à des activités de survie de nature non agricole » ⁽⁵⁾.

³ MANCINI, J.G., *Manuel de psychiatrie des enfants*, Masson, Paris, 1974, p.92.

⁴ SCHETSKY, H., *Sociologie de la sexualité*, éd. Gallimard, Paris, 1966, p.68.

⁵ BEITONE, A., *Sciences sociales*, Paris, Serrey, 1996, p.8.

Matadi est un milieu moderne, donc une ville dont la population se situe en grand pourcentage dans le secteur dit « tertiaire sauvage ou primitif » relevant des petits métiers ou métiers informels.

La commune de Matadi, quant à elle compte 115.000 habitants et est la plus vaste de toutes les communes de la ville de Matadi, avec une superficie de 59,580 Km². Elle est située au centre de la ville et contient une réserve d'urbanisation beaucoup plus importante.

Subdivisée en 5 quartiers à savoir Tshimpi, Salongo, ville haute, soyo, ville basse regroupant 105 avenues et 5 villages, Cette commune héberge les principales institutions de la ville, les installations portuaires, la gare ferroviaire de la ligne de chemin de fer Matadi-Kinshasa, l'aérodrome, et les plus grandes entreprises de la ville à l'instar de la MIDEMA, SEP CONGO, les grands hôtels et les grands transporteurs.

II. Théorie sur la prostitution

4. II.1. Théorie psychanalytique

L'entrée dans la prostitution est la conséquence des facteurs multiples, d'un enchevêtrement des raisons. Certes personnelles, mais aussi il est essentiel de le rappeler sociales, tant la prostitution est non seulement tolérée, mais également est encouragée par nos sociétés.

L'un des piliers de cette exploitation vivace est la détresse personnelle. L'acte prostitutionnel apparaît en effet comme un symptôme de souffrances profondes et une tentative de recherche des solutions face à ces souffrances.

Proxénète et personne prostituée ne se rencontrent pas par hasard. Le premier a en général connu lui-même un parcours problématique, fait des carences et d'échecs et cherche dans le « milieu » un lieu de valorisation et du pouvoir. La seconde établit avec lui des relations illusoires, est-il père, amant ou mari ? Destinées à combler un manque affectif.

Ces analyses sur les origines de la « prostitution » partent du présupposé que le commerce de services sexuels renvoie à des activités intrinsèquement mauvaises ou dévoilées et en cherchent les causes.

Plusieurs de ces études mettent alors en évidence des caractéristiques biologiques, psychologiques ou sociales propres aux femmes qui vendent leurs services sexuels.

Certains auteurs affirment que les « prostituées » ne peuvent être que marquées par une biologie déficiente ; et cèdent à un instinct sexuel primitif, celles-ci dévoilent leur dégénérescence.

D'autres auteurs cherchent à identifier les facteurs psychologiques à la base de la « prostitution ». La recherche peut s'orienter vers les traumatismes de l'enfance et les analyses renvoient alors au manque d'amour parental ou à l'inceste. On dépeint des « prostituées » comme des femmes immatures, sur sexuées ou encore frigides. On décèle même chez elles une confusion quant aux rôles sexuels appropriés qui se traduirait par des tendances vers le lesbianisme et la promiscuité.

Finalement, certaines études mettent plutôt l'accent sur les facteurs sociaux qui interviennent dans le commerce des services sexuels. Certains auteurs invoquent le besoin économique comme facteur précipitant, souvent associé à des facteurs psychologiques ⁽⁶⁾.

5. II.2. Théorie sociologique

Acculées à la misère, certes, mais aussi aux possibilités limitées pour les femmes sur le marché du travail dans les sociétés industrielles avancées. D'autres auteurs s'attardent plutôt à analyser la « prostitution » comme institution qui contribue au bon fonctionnement de la société et qui doit être considéré en relation avec les autres institutions et en particulier avec celles qui régissent les normes sexuelles.

Selon Davis ⁽⁷⁾, par exemple, comme les règles du mariage imposent des limites à la satisfaction sexuelle des hommes. Ceux-ci se tournent vers les « prostituées » pour trouver réponse à leurs besoins sexuels sans autres obligations relationnelles que celle de payer.

D'ailleurs la division sexuelle du travail assure la suprématie économique des hommes et rend les femmes dépendantes de leurs attraits sexuels. Des femmes des milieux socio-économiques défavorisés sont donc prêtes à l'utiliser leurs attraits à des fins financières.

Ces raisons rendraient compte de la demande intarissable pour la « prostitution » et de l'impossibilité de l'éliminer. Les marxistes, enfin, mettent en évidence les bases politico-économiques, de la « prostitution » en l'identifiant comme un effet de la paupérisation sous le capitalisme.

⁶ LOMBROSE C. et FERRERE W., *La femme criminelle et la prostitution*, Alcon, Paris, 1896, p.15.

⁷ HAECHT D., *Sociologie de la déviance et sociologie de prostitution*, éd. Recherche sociologique, Paris, 1977, pp301-322.

Les femmes qui vendent des services sexuels n'en sont pas pour autant considérées comme des sœurs dans la lutte pour le socialisme, mais plutôt associées avec les criminels et vagabonds à la classe dangereuse, vestige de l'ordre bourgeois qui pourrait infester le nouvel ordre socialiste (8).

Ces analyses présentent plusieurs points communs qui faussent ou limitent le regard sur cette question. D'abord, toutes omettent de reconnaître la dimension culturelle des codes moraux et reconduisent à travers leurs analyses la condamnation sociale du commerce des services sexuels. Mais cette fois, c'est le discours scientifique qui entérine le regard stigmatisant traditionnel sur ces pratiques. Et la question fondamentale posée porte sur les différences entre les « prostituées » et les autres femmes. Explicitement ou non, l'objectif visé est d'éliminer ou tout au moins de contrôler ce vice, voire ce mal nécessaire. Ces analyses considèrent donc à la fois la « prostitution » et les « prostituées » comme un problème.

Ensuite, dans le cadre de cette approche, les auteurs n'accordent qu'une importance secondaire à l'aspect relationnel inhérent au commerce des services sexuels. Trop souvent, les hommes, pourtant les clients, ne font même pas l'objet de deux lignes de commentaires ; lorsqu'on les prend en considération, c'est pour justifier leur comportement à partir de la biologie, pour l'excuser ou encore pour en minimiser l'importance.

Davis, par exemple, attribue le blâme moral auquel sont soumises les « prostituées » et non les clients à leur trop grande promiscuité, beaucoup plus importante que celles des hommes.

Ce dernier souligne en outre les responsabilités et l'importance sociale des hommes et donc les conséquences négatives d'une réaction officielle de contrôle contre ces pauvres êtres, qui pèchent à l'occasion (9).

Qui plus est, cette approche tait l'aspect légal de la question. Les lois et leur application sont vues comme la réponse nécessaire au problème et ne sont pas considérées comme partie prenante de sa construction. Là encore, le droit vient légitimer le regard moral porté sur la « prostitution » et contribue à maintenir l'analyse dans des confins très étroits.

Par ailleurs, ces analyses font silence sur les rapports sociaux entre les sexes (explications biologiques, psychologiques) ou encore en réduisent grandement la complexité (fonctionnalisme, marxisme).

⁸ DAVIS, H., op. cit, pp.324-326.

⁹ DAVIS, H., Op. cit, p.324.

Pour Davis, les rapports hommes-femmes renvoient en dernier recours à la biologie. Les marxistes, de leur côté, ont complètement ignoré la sexualité comme besoin humain de base et ont associé la subordination des femmes au niveau du marché du travail et des règles sexuelles de conduite à l'avènement de la propriété privée. Ils sont donc demeurés largement insensibles aux relations de pouvoir entre les sexes qui contribuent pourtant à définir à la vie et le travail des femmes ⁽¹⁰⁾.

Or comme l'indique fort justement Smart, les relations de pouvoir dans un cadre structurel donné apparaissent essentielles, pour comprendre les formes et le contenu des codes légaux et moraux ⁽¹¹⁾.

Finalement, toutes ces analyses omettent de bien circonscrire la notion de sexualité qu'on associe simplement au sexe biologique et à la nature. Les auteurs reconduisent donc d'emblée la conception de la sexualité féminine passive, qui se réalise dans le cadre de la monogamie conjugale et de la maternité et celle de la sexualité masculine, agressive, marquée pour des besoins psychiques irrésistibles.

Or comme la rappelle fort justement Truang ⁽¹²⁾, la sexualité renvoie à la fois au besoin biologique (plaisir et procréation), à son expression sociale (exemple, aux relations sexuelles tant dans leurs formes qu'à travers les règles qui les régissent) et à la subjectivité dont elle est investie (exemple, la conscience individuelle et collective des individus comme sujets sexuels et le désir sexuel).

L'organisation de la sexualité qui peut varier selon des catégories sociales de sexe, de classe, d'ethnie et d'âge donc être saisie dans son contexte social et historique.

La sexualité apparaît alors comme enjeu de contrôle et de résistance dans le cadre des habitudes de vie d'une société donnée et la problématique des relations sexuelles contre compensation doit être analysée en prenant en compte ces paramètres.

III. Contour juridique de la prostitution.

Le comportement de l'homme en société, dégradant ou préjudiciable aux intérêts d'autrui soit-il, ne peut être considéré criminel que s'il a été préalablement proscrit par des textes de loi, c'est ce qui ressort du principe de la légalité des délits et des peines qui stipule en latin, « nullum

¹⁰ DAVIS, H., Op. cit, p.324.

¹¹ SMART, Sex, money and morality : Prostitution and tourism, éd. Zed books, Londres, 1990, p.36.

¹² TRUANG, Sexual behavior, contemporary social problem, Harcourt brace, New York, 1975, pp.313-315.

crimen, nulla poena », et le professeur NYABIRUNGU ajoute « nullum judicium sine lege ». Qui signifie qu'il n'y a pas de crime, il n'y a pas de peine sans une loi qui les prévoit, et encore moins de procédure.

C'est ainsi que, quel que soit le caractère immoral ou choquant que certains individus attribuent à la prostitution, elle ne constitue pas une infraction.

En invoquant le contour juridique de la prostitution, nous la considérons comme une activité criminogène, c'est-à-dire occasionnant et facilitant la commission de plusieurs infractions qui malheureusement lui sont intrinsèque.

6. III.1. Le proxénétisme.

Autrement appelé délit du souteneur, le proxénétisme est le fait de générer des profits sur l'activité de prostitution d'autrui grâce au pouvoir que l'on exerce sur les personnes qui se livrent à cette pratique. Le proxénétisme est illégal dans de très nombreux pays dans le monde, mais sa définition juridique peut varier d'un pays à l'autre. Elle peut parfois être beaucoup plus large que le sens commun du terme.

En droit congolais, il est sanctionné par l'article 174 bis du code pénal qui condamne l'entraînement, l'embauchage et le détournement en vue de la débauche ou de la prostitution.

Le proxénète est donc :

- la personne qui, pour satisfaire les passions d'autrui, aura embauché, entraîné ou détourné en vue de la débauche ou de la prostitution, même de son consentement, une personne de moins de 21 ans ;
- la personne qui aura tenu une maison de débauche ou de prostitution ;
- la personne qui vit en tout en partie, aux dépens d'une personne dont il exploite la prostitution ;
- la personne qui exploite habituellement de quelque façon la débauche ou la prostitution d'autrui ;
- la personne qui aura diffusé publiquement un document ou un film pornographique aux enfants de moins de 18 ans ;
- La personne qui fera passer à la télévision et danses ou tenues obscènes, attentatoires aux bonnes mœurs.

Et l'alinéa 3 de l'article 182 de la loi n°09/011 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, le définit à l'égard d'un enfant, comme le fait d'offrir, d'obtenir, de fournir, de se procurer ou d'utiliser un enfant à des fins sexuelles contre rémunération ou toute forme d'avantages.

C'est donc en conclusion, toute activité illicite consistant à tirer profit de la débauche ou de la prostitution.

7. III.2. La prostitution forcée. (Article 174 C).

Elle est une catégorie de violences sexuelles. Elle est définie comme le fait d'amener une ou plusieurs personnes à accomplir, sous la contrainte, des actes de nature sexuelle en vue d'obtenir un avantage pécuniaire ou autre.

Le manque de consentement caractérise le passage à l'acte, car la personne procède par la contrainte, qui peut être la force, la menace de la force ou de la coercition. Il peut également s'agir de profiter de l'incapacité d'une ou de plusieurs personnes à donner librement leur consentement.

A la différence du viol, la contrainte ne provient pas du jouisseur sexuel, mais plutôt de l'entremetteur, c'est-à-dire de la personne qui livre en vue d'un profit financier ou autre.

8. III.3. Le viol d'enfant.

Sanctionné par les articles 170 alinéa 1^{er} et 171 du code pénal tel que modifié et complété par la loi n°09/011 citée supra.

Cette infraction se vit de plus en plus par le simple fait que les prostituées n'effectuent aucun contrôle sur leurs clients qui peuvent être mineurs et vice-versa, certaines prostituées aussi le sont.

9. III.4. Transmission délibérée du VIH/SIDA.

Loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées, sanctionne en son article toute personne qui transmet délibérément le VIH/SIDA pour cinq à six ans de servitude pénale principale et de cinq cent mille francs Congolais d'amende.

Il s'agit ici de celui qui, connaissant sa séropositivité et ne pouvant ignorer les risques de contamination, impose à plusieurs partenaires, dans l'ignorance de cette situation, des rapports non protégés.

Dans le cas de la prostitution, ce risque serait restreint si les prostituées respectaient scrupuleusement les mesures de protection telles que le port des préservatifs, malheureusement plusieurs d'entre elles, acceptent la proposition de se voir rémunérée fortement lorsqu'elles acceptent des rapports sexuels non protégés.

En outre, celles qui tiennent à cette protection souvent se trouvent flouées par des partenaires malins qui, à leur insu, enlèvent la protection. Sans oublier le cas où les préservatifs se déchirent volontairement ou involontairement.

Dans le sens inverse, lorsqu'une prostituée est atteinte du VIH/SIDA, il faut qu'elle soit bien prise en charge pour qu'elle n'ait pas l'esprit revanchard et prenne soin de protéger ses partenaires, au cas contraire, Dieu seul sait le nombre de personne qu'elle pourra contaminer.

10. III.5. Le vol.

Nombreuses sont les prostituées qui profitent de l'état second de leurs partenaires pendant leurs ébats, pour leur prendre intelligemment de l'argent dans leurs poches.

Même les clients les plus prudents se font quand-même prendre par le fait que ces filles se font des fois assister par d'autres individus pour accomplir cette fin.

Ces actes constituent ni plus ni moins un cas de vol dans le sens des articles 79 et 80 du code pénal, car étant la soustraction d'un objet d'autrui de façon frauduleuse.

11. III.6. L'extorsion

Généralement entourées des sportifs de mauvaise augure, certaines prostituées éloignent leurs clients des endroits accessibles vers des endroits obscurs pour faciliter l'acte sexuel, alors qu'en réalité, ces endroits sont des guet-apens où sont postés leurs complices, en vue de ravir de force de l'argent à ces bons messieurs, soit ils leur prennent le montant convenu, s'il ne détient que cette somme, mais sans la contrepartie charnelle, soit ils les dépouillent de tout ce qu'ils possèdent.

Malheureusement, certaines se font accompagner des policiers qui font semblants d'interpeller le couple par le simple fait qu'ils passent leur rapport sexuel à la belle lune, fait payer au client une forte somme, alors qu'en réalité il font équipe avec la prostituée et se partageront le butin à la fin de la soirée.

IV. Prostitution masquée : un modèle socioculturel atypique des jeunes filles de la commune de Matadi.

Dans cette partie de notre article, il sera question d'aborder quelques points à savoir comment le phénomène sous examen se déroule, l'emploi du temps de prostituées masquées, leurs relations en dehors du cadre familial, les normes et les valeurs qu'elles pratiquent dans cette commune urbaine de Matadi.

12. IV.1. Prostitution masquée à Matadi

Selon J.J. Servais et Laurent « la prostitution » est un phénomène social qui est né à une époque lointaine et qui se développe encore de nos jours.

Nous pouvons déjà avoir une certaine attitude vis-à-vis du sexe commercial qui varie avec le temps et l'espace ⁽¹³⁾.

Bien que ceux qui pratiquent persistent et demeurent dans ce milieu.

Nous comprenons que tous les pays sont aux prises avec cette réalité sociale. La République démocratique du Congo, en général et la ville de Matadi, en particulier, ne fait pas exception. Prostitution masquée est vécue dans la commune de Matadi où les jeunes filles font le commerce de sexe avec plusieurs garçons à tour des rôles de manière cachée.

Le danger que présente la prostitution de nos jours, la honte que peuvent éprouver à la fois la prostituée et le client, sont les causes principales qui ont fait éclore la prostitution masquée dans la ville de Matadi.

En effet, une étude comparative entre les habitudes de ces personnes mérite d'être faite.

S'agissant de l'accueil, de la manière dont les jeunes filles abordent ou attirent leurs clients, pour les prostituées, elles se pointent sur des ruelles connues par leurs clients à partir de 19 heures, nous prendrons comme exemple l'avenue Kinkanda, en face de l'agence Rawbank de kinkanda, le tronçon compris entre le rond-point kinkanda et le rond-point RTNC, non loin du super marché Regal vers l'entrée SILEM, l'avenue de l'école tronçon compris du couvent à la salle Palace...

¹³ SERVAIS J.J., La sexualité et la déviation sexuelle, éd. Gallimard, Paris, 1967, p.13.

Elles font des avances aux potentiels clients en s'exprimant en lingala « *yaka te, okosala te ?* », en français vient faire le rapport sexuel.

Tandis que certaines qui pratiquent la prostitution masquée s'installent dans des bars luxueux et des restaurants chics, s'achètent une consommation et lorgnent les clients d'une manière innocente et quasiment sainte, se rendant attirantes et arborant des temps en temps des sourires lorsqu'elles sont au téléphone (téléphones généralement chers). L'essentiel est de donner au client l'impression qu'elle n'est pas une proie facile.

D'autres prennent des motos et circulent dans la ville, bien habillées en espérant qu'un client potentiel la voie et l'appelle.

Pour faciliter le contact, d'autres pratiquent un commerce de couverture, entrent dans les bureaux des hommes qui ont un bon salaire et leur vendent, des fois même à crédit des vêtements pour homme, ce qui leur permet d'échanger des coordonnées et des appels téléphoniques, permettant d'échanger avec ces potentiels clients les statuts sur wathapps et autres

En ce qui concerne leur accoutrement, les prostituées sont généralement mal habillées et de moitié vêtues, attirant leurs clients par l'exposition de leur corps, mais les prostituées masquées elles, sont toujours biens habillées, arborant des vêtements de luxe, juste avec des fentes innocentes ou des décolletés laissant apparaître la naissance des seins, faisant semblant de temps en temps de couvrir la partie visible du corps comme si elles étaient gênées par la situation, alors que c'est fait à dessein pour attirer les regards des hommes et les faire languir.

A propos du coût de service sexuel, les filles prostituées négocient le prix avec le client avant l'acte sexuel, ce qui met mal à l'aise plusieurs clients, alors que les prostituées masquées elles, procurent avant tout du plaisir et s'en remettent à la générosité du client, elle ne veut pas donner l'impression qu'elle marchande son sexe, donne des indications du montant à lui attribuer juste par sa tenue chère, la valeur de son téléphone. N'est pas exigeante mais lorsque le client ne paye pas suffisamment elle s'en va carrément avec la décision de ne plus honorer ses rendez-vous. En outre elle sait que de temps en temps elle pourra effectuer des appels en sollicitant soit de l'argent (transfert de monnaie), des mégas et autres services...

En ce qui concerne l'acte sexuel proprement dit, la prostituée donne l'impression de ne vouloir que de l'argent, elle s'énervé même lorsque le client n'est pas un éjaculateur précoce, par contre la prostituée masquée feint d'éprouver du plaisir, semble adhérer au plaisir de l'homme en vue de lui en

procurer encore plus, feint de s'inquiéter lorsque le client est un éjaculateur précoce, lui propose même des remèdes pour réconforter son endurance.

Au sujet de la conversation, la prostituée cause peu, elle est prête à dire au client de la boucler et de faire ce pourquoi il est venu, mais la prostituée masquée entame la conversation, soutire des informations du partenaire, se fait à volonté conseillère matrimoniale pour l'aider à résoudre ses problèmes de famille, compatit en cas de problème, avec un seul objectif, mettre le client plus à l'aise et augmenter le montant de sa gratification finale.

Ce qui est sûr de part et d'autres c'est que c'est un moyen sûr de gagner de l'argent et résoudre les besoins, grâce à cette activité, certaines filles de 18 ans réalisent certains projets tels que : achat de sous-vêtements, chaussures, fond de commerce et résolvent certains besoins fondamentaux ⁽¹⁴⁾.

13. IV.2. Emploi du temps des prostituées masquées

En ce qui concerne l'organisation du temps des jeunes filles prostituées, elles attendent l'heure du début de leur service, c'est-à-dire 19 heures et se pointent à leur poste, mais pour les filles qui pratiquent la prostitution masquée, il sied de souligner qu'elles communiquent par téléphone avec leurs clients, elles ont un répertoire fourni des numéros de toutes leurs conquêtes, consultent le matin leurs agendas, au cas où elles auraient des rendez-vous, sinon, elles les provoquent en les appelant les uns après les autres, en commençant par ceux qui offrent mieux et programment des rendez-vous dans la journée. La planification de leurs activités n'est tributaire d'un horaire fixe, mais elle suit le rythme du jour et des circonstances dont chacune est obligée de gérer pour répondre positivement à ses occupations. Leur horaire dépend en grande partie de la disponibilité de leurs clients.

Lorsqu'aucun rendez-vous concret n'a été pris, et pour s'occuper, elles se lancent à des rencontres hasardeuses sur Facebook en vue de booster les rencontres.

14. IV.3. Les relations en dehors du cadre familial

Les filles qui pratiquent la prostitution masquée tissent des fortes relations quasi-professionnelles entre elles, leur intense collaboration leur permet de se passer mutuellement les marchés en ce sens qu'elle peut rencontrer un client qui a des amis, et elle pourra alors se faire accompagner

¹⁴ Propos recueillis par nous au cours de l'enquête sur terrain vers le rond-point kinkanda, le 20 avril 2022.

de ses amies à elle pour occuper les amis seuls de son amant. Et cela leur permet également d'avoir des candidates pour des pratiques sexuelles rares sollicitées par leurs clients comme par exemple les partouses.

En outre, elles entretiennent également des relations avec des personnes présentes dans les milieux chauds tels que les DJ, gérant d'hôtels et des bars, les homosexuels hommes appelés pédérastes.

Finalement, la plupart d'entre elles versent également dans l'homosexualité, mais pas de manière prononcée.

15. IV.4. Les normes et les valeurs

La question de savoir ce qui est important dans leur vie, nous a aidé et orienté à comprendre les normes et les valeurs qu'incarnent ces jeunes filles. Ces jeunes filles reconnaissent l'argent et la pauvreté comme les valeurs extrêmes, c'est à cause de l'argent que ces jeunes filles pratiquent le commerce du corps, tout en s'exposant aux divers risques.

Concernant la manière d'accueillir les jeunes garçons, elles observent quand même quelques règles de politesse. Mais s'il s'agit de se prostituer, elles n'ont ni honte, ni pudeur.

16. IV.5. Etude perceptive de la prostitution masquée.

Après notre observation, nous notons que la situation de la prostitution maquée dans la Commune de Matadi est due d'une part, à une importation de la culture kinoise et d'autre part, à la pauvreté et à la recherche du lucre des jeunes filles ainsi au dynamisme urbain.

Pour faire face à cette situation étant donné que parmi ces causes, la pauvreté est la principale. Emmanuel Seyni note l'expérience de Dakar pour un groupe éparpillé, il avait suggéré : « Nous estimions que pour atteindre le changement social que nous désirons, nous devons chercher à regrouper les pauvres en marge de leur communauté d'origine pour qu'ils vivent en groupe selon modèle de communauté rêvée ⁽¹⁵⁾ et même réunissent leurs fonds du commerce de rue.

Toutefois, certaines filles de plus de 18 ans qui pratiquent cette activité, finissent par se marier ou attraper des financés de manière sérieuse.

¹⁵ SEYNI, E., Dynamique urbaine d'une société en grappe, éd. Environnement Africain, Dakar, 1987, p.28.

Conclusion

Au bout de notre réflexion sur la prostitution masquée dans la ville de Matadi, en abordant la thématique notre préoccupation était de saisir pourquoi les jeunes filles de la commune de Matadi se livrent-elles à la prostitution masquée ? Et que faire pour éradiquer ce phénomène qui constitue une antivaleur à la société Matadienne ?

Nous avons constaté que la qualité de vie des citoyens moyens dans la ville de Matadi n'est pas étincelante, et la prise des mesures par l'Etat congolais pour l'amélioration de condition de vie des citoyennes et citoyens congolais en général et Matadienne, en particulier est soit inexistante, soit ne produisent pas les effets escomptés.

Malgré ce tableau sombre peint, les jeunes filles elles veulent paraître, bien s'habiller, être à la mode et à la tendance, avoir des téléphones dernier cri, rouler carrosse...

Elles sont donc obligées, pour être à la hauteur de leurs envies et caprices, d'amasser de l'argent ici et là au prix de leur réputation, de leur honneur et de leur vie.

Pour éradiquer ce phénomène, qui n'est qu'une réaction à la pauvreté, le commun des mortels proposeront de commencer par résoudre les causes au lieu de résoudre les conséquences. Mais à notre avis, la cause principale étant la pauvreté, il est inimaginable de pouvoir la terminer. Nous proposons plutôt de pouvoir encadrer ces jeunes filles en vue de les orienter vers l'entrepreneuriat et leur auto-prise en charge.

En effet, ces filles lorsqu'elles gagnent de l'argent, leur priorité est de s'embellir et non quitter la pauvreté, nous diagnostiquons ici un problème purement culturel et non simplement économique.

L'Etat congolais pourra donc, s'il veut éradiquer ce phénomène procéder à l'encadrement de ces jeunes filles et de s'occuper de leur formation professionnelle.

Bibliographie

- BEITONE, A., *Sciences sociales*, Paris, Serrey, 1996.
- Décret du 30 janvier 1940 tel que modifié et complété à ce jour.
- DEMOND M., *Histoire et dossier de la prostitution*, éd. PUF, Paris, 1986.
- DINDE G., *La grammaire, un recueil des textes*, Grameen trust, Bangladesh, 1998.
- HAECHE D., *Sociologie de la déviance et sociologie de prostitution*, éd. Recherche sociologique, Paris, 1977, pp301-322.
- Loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées.
- LOMBROSE C. et FERRERE W., *La femme criminelle et la prostitution*, Alcon, Paris, 1896.
- MANCINI, J.G., *Manuel de psychiatrie des enfants*, Masson, Paris, 1974.
- NZILAMBI, E., *Profil des prostitués de Kinshasa*, Ed. St. Paul, Kinshasa.
- Propos recueillis par nous au cours de l'enquête sur terrain à Matadi, du 01^{er} au 15/04/2022.
- SCHETSKY, H., *Sociologie de la sexualité*, éd. Gallimard, Paris, 1966.
- SERVAIS J.J., *La sexualité et la déviation sexuelle*, éd. Gallimard, Paris, 1967.
- SEYNI, E., *Dynamique urbaine d'une société en grappe*, éd. Environnement Africain, Dakar, 1987.
- SMART, *Sex, money and morality: Prostitution and tourism*, éd. Zed books, Londres, 1990.
- TRUANG, *Sexual behavior, contemporary social problem*, Harcourt brace, New York, 1975.